

Cote du document:	EB 2007/91/R.35
Point de l'ordre du jour:	11 c)
Date:	7 août 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don au Ministère des finances de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

pour le Projet en faveur de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans les provinces de culture du palmier à huile

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Ariko Toda

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2353
courriel: ar.toda@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
I. Contexte	1
II. Justification et pertinence pour le FIDA	1
III. Le projet proposé	2
IV. Résultats et avantages escomptés	3
V. Modalités d'exécution	4
VI. Risques	4
VII. Coût et financement indicatifs du projet	4
VIII. Recommandation	4
Appendice	
Logical Framework (Cadre logique)	1

Sigles et acronymes

SADP Projet de développement des petites exploitations agricoles (Small Agriculture Development Project)

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don au Ministère des finances de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le projet en faveur de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans les provinces de culture du palmier à huile, telle qu'elle figure au paragraphe 15.

Proposition de don au Ministère des finances de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le projet en faveur de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans les provinces de culture du palmier à huile

I. Contexte

1. Les institutions publiques infranationales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été mises en place conformément aux réformes engagées dans le cadre de la loi organique de 1995 sur l'administration provinciale et locale, mais il est largement admis qu'on pourrait encore améliorer leur efficacité. Des améliorations sont nécessaires sur le plan des ressources disponibles et de la gestion financière, et les capacités doivent également être renforcées. Une consolidation de l'autorité de régulation et un encouragement de la répartition des responsabilités au niveau des fonctions législative, judiciaire et administrative permettraient de renforcer considérablement la gouvernance locale.
2. Le projet en faveur de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans les provinces de culture du palmier à huile est une composante du projet de développement des petites exploitations agricoles (SADP) financé par la Banque mondiale et l'Association internationale de développement. L'objectif de développement du SADP est d'*améliorer le niveau de vie des communautés rurales dans certaines zones des provinces de culture du palmier à huile*. Cet objectif sera atteint grâce à: a) une augmentation de la productivité des petites exploitations du secteur de l'huile de palme en tirant parti des infrastructures existantes; et b) l'encouragement de mécanismes durables de gouvernance et de participation communautaire au niveau local. Le SADP comporte trois volets: i) le renforcement de la productivité des petites exploitations; ii) la gouvernance locale et la participation communautaire; et iii) la gestion du projet et l'appui institutionnel. Ce projet sera mené sur une période de cinq ans dans les provinces de West New Britain (sous-projets d'Hoskins et de Bialla) et d'Oro (sous-projet d'Oro).
3. Le deuxième volet du SADP se présente sous forme de projet de don à financement multidonateurs destiné à répondre aux besoins des communautés cultivant le palmier à huile et de celles engagées dans d'autres activités dans les zones du projet. L'Association internationale de développement a décidé d'apporter un soutien à une composante multisectorielle basée sur l'approche du développement communautaire et s'inscrivant dans le cadre de la gouvernance locale décentralisée. Cette formule permettra au projet de recourir à des mécanismes efficaces pour résoudre certains des problèmes les plus pressants que connaissent les zones rurales et, en particulier, ceux concernant les difficultés liées à une conception du développement local centralisée et centrée sur l'offre.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

4. Le FIDA n'est pas intervenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis la clôture du projet de développement rural du Simbu septentrional, il y a cinq ans. Dans le cadre du processus de réengagement dans le Pacifique, l'exposé des options et stratégies d'intervention pour les pays insulaires du Pacifique a été approuvé en 2004. Ce document considère la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme l'un des pays devant faire partie du programme de prêt dans la sous-région. En 2006, la possibilité de relancer des interventions dans le pays a été étudiée. Le projet proposé constitue une occasion opportune pour le FIDA de reprendre immédiatement sa collaboration avec le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Celui-ci est fortement favorable à la participation du Fonds à cette

initiative et les enseignements et expériences tirés constitueront un apport précieux pour le projet actuellement en cours d'étude avec le Gouvernement, dont le financement sera assuré par un prêt du FIDA.

5. Le projet en faveur de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans les provinces de culture du palmier à huile répond aux objectifs stratégiques du FIDA de renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations et à celui du développement des capacités des institutions rurales œuvrant en faveur des pauvres qui constitue également l'un des objectifs de la politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons. L'exposé des stratégies d'intervention pour la sous-région précise que, dans les pays insulaires du Pacifique, ce dernier objectif devrait avoir pour résultat spécifique une concrétisation de l'accroissement des ressources consacrées au développement agricole et rural au niveau local. Ce résultat pourrait être obtenu grâce à un renforcement de la capacité des groupes communautaires locaux à consolider les systèmes de gouvernance locale en vue d'encourager une plus grande réactivité et une plus grande responsabilité au sein des communautés locales.
6. Le projet répond également à la recommandation formulée dans l'évaluation du programme de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2002), qui soulignait l'insuffisance d'appui à une décentralisation effective au profit des organes locaux. Il y était proposé pour les futurs projets devant être financés par des prêts du FIDA d'adopter une approche d'intervention comportant quatre grands axes. Le projet actuel – qui met l'accent sur le renforcement des capacités des collectivités locales – répond en partie à cette recommandation et permettra donc une orientation appropriées des activités.
7. En outre, il contribuera à une priorité stratégique plus générale, à savoir la création d'un partenariat avec la Banque mondiale dans ce pays. En vue d'entamer avec la Banque mondiale des discussions sur le partage des savoirs et expériences dans ce domaine, la Division Asie et Pacifique a élaboré un document de travail intitulé "L'expérience du FIDA et les enjeux d'un développement partant des communautés et mené sous leur impulsion".

III. Le programme proposé

8. L'objectif principal du projet est d'élaborer et de faire connaître des mécanismes durables de gouvernance locale et de venir ainsi compléter les subventions actuellement accordées par les autorités nationales aux collectivités locales dans la zone du projet et promouvoir une planification participative et une responsabilisation locale au niveau des communautés. La mise en œuvre se fera progressivement et l'approche adoptée favorisera un développement local autonome grâce à: a) une mobilisation des communautés facilitée par des animateurs locaux; b) l'identification et la hiérarchisation des activités offrant des solutions durables aux contraintes du développement local en recourant à des processus de planification transparents et participatifs au niveau de la communauté ou du quartier; c) l'approbation et la budgétisation par les collectivités locales des activités qui devront être financées sur leur propre budget de développement; d) l'octroi aux collectivités locales d'un financement sûr et transparent afin de veiller à la responsabilisation et de s'assurer de l'utilisation rationnelle des fonds, tant par les collectivités locales que par les communautés bénéficiaires; e) la conception et la mise en œuvre des activités prévues par les communautés elles-mêmes, avec l'appui d'organisations communautaires, d'ONG et de prestataires de services locaux; et f) le renforcement des capacités des organisations communautaires, des comités de développement de quartier, des collectivités locales et des administrations provinciales et de district.

9. Le projet se déroulera sur cinq ans et comportera trois composantes:

- **Subventions au développement.** Le projet fournira aux collectivités locales participantes des subventions au développement. Ces subventions ont été calculées pour permettre à chaque autorité locale de mettre en œuvre de deux à trois sous-projets la première année (pour un montant de 26 000 USD); trois à quatre la deuxième année (32 500 USD); et quatre à cinq les années suivantes (39 000 USD).

Plutôt que de prôner un niveau spécifique de financement, le projet se concentrera sur l'amélioration des relations entre les communautés et les collectivités locales et la mise en place de processus transparents et participatifs indispensables si l'on veut s'assurer d'éviter au niveau local un gaspillage des fonds destinés au développement.

- **Renforcement des capacités.** La formation visant au renforcement des capacités des institutions locales sera adaptée en conséquence, l'objectif étant de mener à bien dans chaque autorité ou quartier participant une formation de base avant d'entamer le processus de planification participative. Pour assurer les activités de formation au niveau des collectivités locales et des quartiers, il sera fait appel à des prestataires de services locaux.

La formation comprendra une présentation globale des aspects contextuels – tels que le cadre de gouvernance envisagé dans la loi organique de 1995 sur l'administration provinciale et les collectivités locales (et les textes d'application consécutifs) – et des droits, obligations et responsabilités des diverses institutions et communautés visées par cette loi. Les fondements du développement communautaire seront examinés et des dispositions seront prises en vue d'une amélioration des compétences dans les domaines de la planification et de la budgétisation. Les différentes étapes, conditions, avantages et obligations liés à la participation aux activités du projet seront également abordés.

Par la suite, des activités d'apprentissage par les pairs et de suivi et d'évaluation participatifs ainsi que des examens annuels des progrès réalisés permettront d'élargir et consolider le processus de renforcement des capacités.

- **Soutien financier aux collectivités locales et cantons participants.** Le projet fournira un certain soutien financier en vue d'améliorer les moyens dont disposent les districts et les collectivités locales. La priorité sera accordée aux éléments qui favorisent la participation du public et l'accès à l'information, tels que les lieux de réunion et les panneaux d'affichage.

IV. Résultats et avantages escomptés

10. Les résultats escomptés sont les suivants:

- mise en œuvre des sous-projets grâce aux subventions accordées aux collectivités locales et dans le cadre d'un processus participatif;
- développement des capacités de l'ensemble des parties prenantes à assurer la planification, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des subventions au développement accordées aux collectivités locales; et
- amélioration des moyens dont disposent les collectivités locales et les districts.

V. Modalités d'exécution

11. Le projet proposé se déroulera conformément aux modalités d'exécution prévues pour le SADP dont il fait partie. Le SADP est placé sous la responsabilité du Service de la planification nationale et du suivi du Ministère de la planification nationale et du développement rural. La Oil Palm Industry Corporation – dont le siège se trouve à Port Moresby – se verra confier la responsabilité globale de la gestion et de la coordination du projet et du déroulement des composantes de ce dernier.
12. Par l'intermédiaire de la Oil Palm Industry Corporation, le gouvernement conclura un contrat avec un organisme de direction chargé d'assurer les services de gestion pour la mise en œuvre du projet. Cet organisme apportera son appui au gouvernement et aux partenaires du développement de ce dernier dans la poursuite du dialogue sur la gouvernance locale. Il aura plus particulièrement pour tâche de: mettre en place des équipes de coordination locale dans chacune des provinces visées, sélectionner et recruter les consultants, engager des prestataires de services chargés de mener l'ensemble des activités de renforcement des capacités, assurer les activités de suivi et d'évaluation, transférer les subventions et en tenir la comptabilité au niveau des collectivités locales, et, à la demande de ces dernières et conformément aux orientations fixées dans le manuel d'exécution du projet, transférer les fonds destinés aux activités des sous-projets sur les comptes des équipes chargées de les mettre en œuvre. En outre, cet organisme assurera la coordination des activités du projet et la liaison avec les autorités nationales et la Banque mondiale.

VI. Risques

13. La faible capacité de gestion financière des parties prenantes constitue un risque. Le projet, tel qu'il est conçu, comporte un certain nombre de dispositifs destinés à favoriser la gouvernance et réduire les risques d'abus de biens sociaux. Les aspects touchant à la gestion financière feront l'objet d'un suivi étroit tout au long de la mise en œuvre.

VII. Coût et financement indicatifs du projet

14. Le FIDA cofinancera l'assistance technique, la formation, les ateliers, les déplacements nationaux et les subventions aux communautés à hauteur de 500 000 USD. La contribution de la Banque mondiale sera de 2,5 millions de USD provenant d'un crédit de l'Association internationale de développement, et la participation du Gouvernement se fera en nature (sous forme de services au coordonnateur et au directeur de projet).

VIII. Recommandation

15. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie un projet de cinq ans en faveur de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans les provinces de culture du palmier à huile, accordera un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) au Ministère des finances de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au conseil d'administration dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Logical framework

Goal	Results indicators	Data Collection/Means of verification
Develop and demonstrate sustainable mechanisms for local governance.	% of people in targeted villages satisfied with their level of participation in local decision-making processes at the ward and LLG level	Surveys, interviews and reports
Objective		
Improved community participation and local governance in the project areas.	Increase in the level of funds and resources invested by local communities in their local development	Surveys, interviews and reports
Outputs		
<p>1. Subprojects were implemented utilizing grant to LLG through a participatory process.</p> <p>2. Capacity developed among all the stakeholders to be able to plan, budget, implement, and monitor and evaluate LLG development grants.</p>	<p>No. of subproject commenced, successfully completed and maintained</p> <p>Level of contributions to subprojects mobilized from local sources</p>	<p>Progress reports</p> <p>Progress reports</p>
Activities		
<p>(a) community mobilization, facilitated by local motivators</p> <p>(b) identification and prioritization of activities that would provide suitable solutions to local development constraints, through transparent and participatory planning processes at ward or community level</p> <p>(c) approval and budgeting at LLG level of activities to be funded from the LLG's development budget</p> <p>(d) provision of assured funding to LLGs, with transparent conditions to ensure accountability and effective use of funds by both LLGs and recipient communities</p> <p>(e) design and implementation of planned activities by the communities themselves, with support from local CBOs, NGOs and service providers and</p> <p>(f) capacity development of CBOs, ward development committees, LLGs and province/district administration.</p>		